

RAPPORT
COMITE EXECUTIF
MARM – MADRID
9 septembre 2010
10h00-17h00

Président de séance: Sam Lambourn
Rapporteur: Alexandre Rodríguez

1. Accueil

Sam Lambourn, président du CCREOS, a accueilli tous les participants à la réunion et a remercié les membres du taux élevé de participation. Le quorum a été atteint pour l'adoption des décisions.

M. Lambourn a présenté Joanna McGrath aux membres, elle vient d'être nommée adjointe administrative à l'administration et aux finances au secrétariat du CCREOS où elle remplace Kristel Adriaenssens. Sam a souhaité à Joanna de s'adapter facilement au travail du CCR.

Les représentants suivants ont remplacé les titulaires des sièges au nom de leurs organisations respectives:

- Lloyd Austin a remplacé Kara Brydson (RSPB Scotland / BirdLife International)
- Bruno Dachicourt a remplacé Jacques Bigot (European Transport Federation - EU)

Arianna Broggiato, la nouvelle représentante du Bureau Européen pour la Conservation et le Développement (EBCD) auprès du CCREOS s'est présentée, elle remplace Charline Gaudin.

La liste complète des participants et des organisations qu'ils représentent figure en détail à l'annexe I.

- Excuses: Le président de séance a cédé la parole à Alexandre Rodríguez, du Secrétariat, qui a transmis les excuses de Anton Dekker et de Geert Meun (DFO), Eamon Mangan (DPEM - Administration française), Jacques Bigot (ETF), et de Margaret Downey (Mna Na Mára) pour leur absence.

- Adoption de l'ordre du jour: Le président de séance a proposé aux membres de restructurer l'ordre de discussion des points à l'ordre du jour afin d'économiser les efforts et de donner un peu plus de cohérence interne.

Les changements suivants ont été suggérés:

* Déplacer le point 4 après le point 7 (Groupe d'étude régional devant traiter les insuffisances de données) afin que toutes les zones clés puissent être traitées avant d'identifier les priorités essentielles de travail de la seconde partie de l'année prochaine. En conséquence, les points 5, 6 et 7 seraient avancés.

* Eliminer le point 10 étant donné l'absence de représentants scientifiques d'IFREMER à la réunion, pour présenter les aspects biologiques de la pêche au bar en France. En conséquence, il a été décidé que la présentation de ce sujet serait reportée à la prochaine réunion du groupe de travail 3 et qu'un scientifique d'IFREMER y serait invité à cet effet.

L'ordre du jour a été adopté avec les modifications précisées ci-dessus.

- Adoption du procès verbal de la dernière réunion (Paris, 7 juillet): Le procès verbal de la dernière réunion a été signé sans modifications et jugé être le rapport conforme des discussions et actions convenues.

2. Rapport du secrétariat à propos des questions administratives et financières (P. Gordon)

Pádraig Gordon, conseiller du BIM pour les questions financières auprès du CCREOS, a fait une brève présentation de la situation des comptes pour l'exercice 5 (Oct 2009-Sep 2010) et a présenté la proposition de budget pour l'exercice 6 du CCREOS (Oct 2010-Sep 2011).

La présentation peut être consultée dans sa totalité sur le site de la réunion¹. Le secrétariat travaille actuellement à la modification du budget de l'année en cours et à la préparation du budget de l'an prochain.

- Mise à jour du budget de l'exercice 5

M. Gordon a expliqué en détail le niveau de dépenses encourues sous différents intitulés et la nécessité de demander une modification formelle à la Commission suite au déplacement de plus de 20% entre les intitulés de budget sans modifier le montant final. Ceci a été fait conformément aux recommandations précisées dans le règlement relatif aux finances et dans la convention de subvention afin de mieux utiliser les ressources disponibles.

¹ See: http://www.CCREOS.org/Meetings/Meetings_ENG/Navigation.php?id=411&language=English

Il a été souligné que l'expérience précédente de travail avec l'équipe de la Commission et une meilleure compréhension mutuelle de la mise en oeuvre des règles et des pratiques de travail se sont révélées être un facteur positif qui a facilité la tâche du Secrétariat cette année. En ce qui concerne le niveau de revenus obtenus, M. Gordon a expliqué les raisons concernant le budget en cours comme le résultat de rémunérations supplémentaires reçues inattendues.

- Budget proposé pour l'exercice 6

Le présentateur a commencé par expliquer les différences conceptuelles entre les dépenses non admissibles (c.-à-d. les contributions en nature) et les dépenses admissibles (c.-à-d. les contributions de la Commission et des membres). Il a continué en décrivant les changements les plus pertinents résultant du montant de dépenses pour cet exercice (principalement les dépenses de personnel et de traduction), expliquant les raisons à l'origine de ces derniers (salaires des deux membres du personnel du secrétariat à plein temps, payés par le CCREOS, augmentation du nombre de demandes de traductions prévues).

Conformément aux règles d'administration du CCR, M. Gordon a demandé aux membres de manifester en principe leur accord du budget proposé, afin qu'il puisse être soumis avant la fin du mois de septembre.

Il a également demandé aux membres qui n'ont pas encore envoyé leurs droits d'inscription de le faire immédiatement.

- Questions de l'assemblée:

Lorcan O'Cinnéide a demandé de plus amples explications concernant le déficit de l'exercice 3. M. Gordon a expliqué que le déficit doit être indiqué séparément, comme des dépenses non admissibles, mais qu'en réalité il appartient ou fait partie des règlements de droits d'inscription suite à un accord précédent du comité exécutif de septembre 2009.

M. O'Cinnéide a également posé une question à propos de la date à laquelle les droits d'inscription seraient augmentés. Il a complimenté le travail du Secrétariat eu égard à ses recherches visant à garantir un financement continu mais il s'est demandé si la procédure actuelle de révision de la portée et de la nature des activités du CCR pourrait avoir des implications sur le budget tel qu'il est présenté et si une révision serait nécessaire dans un avenir proche.

M. Gordon a répondu qu'il s'agit d'une proposition de budget basée sur une "photo fixe" de la structure actuelle telle qu'elle est sur la base d'aucune modification. De toute évidence, un changement de la structure du CCR pourrait nécessiter la modification du budget en conséquence mais il est trop tôt pour avancer qu'il y aura d'importantes modifications de la structure actuelle.

Eu égard à l'augmentation nécessaire de revenus du CCREOS, M. Gordon a rappelé aux membres qu'au cours du premier semestre 2010, le Secrétariat du CCREOS a eu des discussions à propos de l'identification des contraintes financières actuelles et le budget nécessaire au fonctionnement du CCR avec la Commission et les consultants externes désignés. Il a été clairement exprimé que le montant maximum actuel de 250.000 euros est nettement insuffisant. Cependant, ceci va nécessiter un changement du cadre législatif actuel.

En ce qui concerne la date de mise en oeuvre de l'augmentation des droits d'inscription, M. Gordon a estimé que l'approche la plus réaliste à court terme semble être la proposition d'une augmentation des droits d'inscription à l'exercice 7. Cette proposition comporterait une augmentation sur chaque catégorie d'adhésion par 50 euros ; et une augmentation des cotisations des Etat membres par 700 euros. M. Gordon a noté que si la Commission n'attribue pas davantage de fonds, il est très probable que les droits d'inscription seront augmentés à nouveau de la même somme à l'exercice 8.

Le président du CCREOS et les membres du comité exécutif ont estimé que le budget proposé pour l'exercice 6 tel qu'il a été présenté par le Secrétariat était clair et réaliste et en conséquence il a été déclaré approuvé en principe à l'unanimité.

Le président de séance a également trouvé les propositions de l'assemblée très utiles et il a déclaré qu'il s'agissait de points valides à prendre en considération dans un avenir proche.

3. Révision de la structure et du fonctionnement du CCREOS

Le président de séance a présenté le point et a invité Lorcan O'Cinnéide à présenter aux membres sa proposition lancée lors des réunions à Paris en vue de débattre de ce point au comité exécutif. Il a également encouragé tous les membres et observateurs à participer aux discussions qui prendraient place ensuite et à exprimer leurs opinions et pensées préliminaires à ce sujet.

M. O'Cinnéide a exprimé sa préoccupation eu égard aux dernières réunions à Paris, où le CCREOS semblait pris dans la routine, réagissant aux propositions de la Commission et produisant des recommandations peu importantes ou efficaces dans la plupart des cas.

Il a précisé qu'il était nécessaire de revoir le travail et le contenu des groupes de travail: l'attention géographique doit être retenue mais les procédures doivent être améliorées en vue de tirer le maximum des discussions.

Les difficultés suivantes ont été soulignées comme des objets de préoccupation:

- Difficultés à rassembler ou à impliquer les scientifiques de façon permanente (à ce jour, le CCREOS n'est parvenu à assurer leur participation que au coup par coup, "réunion par réunion")
- Les mandats que les membres ont reçus et apportent au CCR et qui empêchent la discussion ouverte de questions d'ordre international de se développer.
- Chaîne réactive des propositions ou questions de la Commission et des réponses du CCREOS
- Le système de travail actuel devient obsolète: nécessité de développer de nouvelles méthodes de travail

Le président de séance a apporté son soutien à la position de Lorcan et a précisé qu'il n'est aucunement prévu de modifier la structure et l'équilibre régional pour garder notre esprit d'organisme de base. M. Lambourn a précisé que ce serait peut-être une bonne idée de mettre l'accent et de s'orienter davantage vers des groupes de discussion à thème unique car ces derniers se sont révélés être plus efficaces. M. Lambourn a donné la parole à l'assemblée.

- Discussion ouverte de l'assemblée:

Thierry Lepêtre a suggéré qu'avant de prendre une décision il faudrait d'abord connaître le nouveau système de fonctionnement et de structure prévu par la Commission. Il a également exprimé sa frustration vis à vis du niveau de réponse de la Commission aux recommandations du CCREOS et de son manque de prise en compte sérieuse de nombreux arguments et réponses, ce qui est une perte de temps et de ressources.

Barrie Deas a convenu avec les intervenants que ce sujet représente une question réelle et importante.

En ce qui concerne le fonctionnement du CCR, nous passons trop de temps en général à "ergoter" sur des sujets suivant l'ordre du jour fixé par la Commission plutôt que produire des recommandations décentes et cohérentes sur des sujets clés. Nous devrions faire des efforts pour réfléchir à la façon de mieux organiser et fournir des recommandations basées sur des preuves.

Les expériences précédentes nous indiquent que la meilleure façon de procéder et de préparer les documents de discussion et les propositions formelles par écrit et de les faire circuler avant les réunions. Le CCREOS travaille généralement bien lorsque les bons documents sont présentés à l'avance. En conséquence, nous avons besoin de nous préparer à cette tâche et à effectuer le travail de préparation avec le CIEM.

En ce qui concerne la révision de la structure actuelle, M. Deas a reconnu que les groupes de travail par zone ne semblent pas avoir la traction que nous traversons. Il a convenu avec le président de séance qu'un déplacement de l'accent vers des groupes de discussion à thème unique nous permettrait de mieux utiliser notre budget sans abandonner la dimension régionale nécessaire étant données la taille et la diversité des parties prenantes impliquées dans notre CCR.

Lloyd Austin a exprimé son accord avec Barrie et Lorcan en ce qui concerne le soutien au changement d'emphase des groupes de discussion afin de permettre une meilleure utilisation de nos ressources. Nous sommes face à une opportunité de nous déplacer vers des zones où nous pourrions être plus productifs et de progresser dans le domaine de l'obtention du consensus.

Jacques Pichon a convenu que notre façon de travailler en tant que CCR devenait assez répétitive et que les ordres du jour des réunions des groupes de travail indiquaient presque le même contenu avec juste quelques variations légères et que cela ne correspondait pas nécessairement aux priorités de travail réelles mises en place par la Commission. Il a demandé plus de flexibilité dans l'organisation des réunions des groupes de travail (ex. Organiser 4 GT en une seule journée) et a précisé qu'il est évident que les groupes de discussion à thème unique suscitaient davantage d'enthousiasme (ex. gestion de l'effort en VIIfg), car tous les participants s'intéressent au thème débattu.

Brendan Price a soutenu la nécessité de se concentrer sur les questions horizontales d'intérêt commun pour le secteur de la capture et les autres groupes d'intérêt (tels que la biodiversité, etc.) et de les traiter en priorité. L'ordre du jour est désormais très orienté aux intérêts de la pêche.

Le représentant de la DG MARE, Ken Patterson, a rappelé que la Commission agit suivant les recommandations scientifiques. Etant donné que le travail doit être fait et que les changements des mesures de gestion doivent être mis en place, les membres sont souvent déçus par les changements législatifs impopulaires. La DG MARE apprécie l'ambition du CCREOS visant à améliorer ses méthodes de travail et propose de travailler ensemble dans un esprit ouvert et de coopération.

M. Patterson a souligné l'exemple positif des mesures de gestion proposées pour la langoustine en Porcupine: le dialogue actif a été réfléchi par le travail de l'industrie de la pêche en collaboration avec les organisations scientifiques qui a proposé de bonnes recommandations soutenues par des preuves scientifiques. Revers de la médaille, en exemple négatif il a mentionné les stocks de sole et de merlan en mer d'Irlande: la Commission a demandé une recommandation en 2009 et n'a pas reçu de bonne réponse dans les délais impartis, la réponse de juillet 2010 étant davantage un maintien qu'une réponse concluante.

Sean O'Donoghue a également exprimé sa déception par rapport au fait que le CCREOS n'exprime pas tout son potentiel en termes de fonctionnement. La plupart des acteurs UE ont reconnu que la mise en place des CCR était une bonne initiative et un des plus grandes réussites de la PCP actuelle. Nous devons avoir un dialogue franc et vérifier pourquoi le CCREOS ne produit pas les résultats attendus. On encourage également plus de flexibilité pour interpréter les règles de procédure et se concentrer davantage sur les questions de contenu et de recommandation. Le manque de cohésion non seulement avec les ONG et les scientifiques mais également entre les représentants de l'industrie de la pêche a été perçue comme un problème fondamental qui entrave le développement de la confiance et la réalisation de progrès au sein du CCREOS. Nous devons tous considérer l'intérêt commun et ne pas créer de blocs minoritaires à moins que cela ne soit pertinemment justifié. Le cas du CCR Pélagique a été cité comme celui d'un CCR qui présente un bon niveau d'engagement et de confiance entre les membres, pas seulement avec l'industrie de la pêche mais aussi avec les ONG.

En ce qui concerne sa structure, il a convenu qu'il faudrait essayer d'encourager l'accent sur certains thèmes, sans pour autant rejeter totalement la dimension régionale des groupes de travail: nous pourrions diminuer le nombre de réunions ou compléter avec des réunions horizontales. Nous devrions également porter notre attention sur les questions à long terme telles que les plans de gestion et l'approche écosystémique en collaboration avec les scientifiques plutôt que par le biais d'arrangements à court terme stock par stock.

Víctor Badiola a déclaré que de nombreuses activités humaines reposent sur la routine et que n'est pas nécessairement mauvais. Des barrières culturelles et linguistiques et des problèmes de malentendus concernent ce CCR. Il a dit que nous produisons une quantité importante de documents et que nous travaillons dur en vue d'atteindre la durabilité dans le domaine de la pêche. Il a précisé qu'il est essentiel que nous respectons les règles et les statuts. Il a également défendu le droit de faire objection à/de rejeter une proposition et d'adopter des positions minoritaires afin de garantir que toutes les opinions soient exprimées.

M. Badiola déclaré que tous les CCR sont différents et que l'homogénéité de certains CCR en ce qui concerne les objectifs, les objectifs commerciaux et la structure facilitent le travail dans la même direction et permettent d'obtenir un plus grand consensus. Il a terminé par un message optimiste en exprimant qu'il croit que le travail réalisé par le CCREOS s'est révélé très important à ce jour et qu'un équilibre régional est essentiel pour une représentation équilibrée des intérêts de l'organisation. Nous devons être sensibles au fait que le développement de la confiance prend du temps en raison de notre nature dysfonctionnelle.

Daniel Lefèvre a également apporté son soutien à la structure régionale et s'est montré optimiste quant au rôle des CCR au sein de la nouvelle PCP. Il a pris note des difficultés rencontrées lors de la transmission des opinions au niveau de base afin qu'ils comprennent notre travail.

Hugo González a apporté son soutien aux opinions de Víctor Badiola et a rappelé que cette procédure de révision de la structure avait déjà commencé l'an dernier (ExCom Sep et GA Nov 2009). Il est convaincu que nous allons dans la bonne direction même si cela se fait lentement.

Il est important d'identifier les points faibles actuels, leurs causes, les solutions possibles et quelle solution serait la mieux adaptée à notre situation. M. González a également mentionné la nécessité d'une augmentation du financement et des capacités structurelles (personnel).

Bertie Armstrong a encouragé le traitement des questions horizontales et a souligné la nécessité de surmonter les contraintes régionales pour améliorer notre travail. L'administration doit être ajustée pour susciter des groupes de discussion performants comme celui sur la PCP l'an dernier.

Barrie Deas a apprécié les points très utiles précisés autour de la table. Il a suggéré d'examiner deux aspects pour renforcer notre travail.

a) Niveau de dialogue entre le CCREOS et la Commission européenne:

Il semble parfois que les deux parties ne sont pas engagées dans un dialogue mais dans des monologues unilatéraux. Le manque de compréhension doit être traité. Des efforts sont impératifs pour faire avancer la procédure avec des réponses de la CE et non juste pour alimenter le débat

b) Qualité des recommandations du CCREOS:

Nous devons examiner les zones d'accord et de travail (comme les PGLT) et réfléchir à un cadre institutionnel adapté permettant de fournir cette qualité. Le danger est grand de produire des recommandations de masse plutôt que des recommandations scientifiques.

Iwan Ball a fait écho aux propositions de Barrie en ce qui concerne l'engagement avec les questions horizontales et à celles de Víctor Badiola eu égard à la nécessité de conserver un esprit constructif lorsqu'il s'avère impossible d'obtenir un consensus, afin de garantir que le droit d'exprimer des opinions minoritaires soit respecté.

Ken Patterson a demandé aux membres de se demander si le CCREOS a un problème de procédure (structure et organisation) ou de substance (produire des recommandations basées sur les preuves), et il les a invités à examiner le fonctionnement d'autres CCR et à comparer leurs recommandations. La Commission ne se doit pas de suivre les recommandations du CCR uniquement parce que ces dernières ont été adoptées à l'unanimité.

Alexandre Rodríguez a rappelé aux membres que les règles et les procédures du CCREOS permettent un changement de la structure ou du format des groupes de travail vers des questions à thème unique sans que d'autres amendements soient nécessaires si cela est convenu. Les règles ne mentionnent pas de nombre minimum ou maximum de réunions de groupe de travail (au contraire de ce qui se passe avec celles du comité exécutif).

M. Rodríguez a également précisé qu'il y a un certain nombre de documents de base pertinents sur la révision du fonctionnement des CCR et de la gouvernance qui pourraient être utilisés pour informer les discussions et servir de référence à la définition de nouvelles structures telles que la Communication de la CE sur la révision à mi mandat des CCR; une étude du WWF sur la structure et le fonctionnement des CCR; plusieurs projets financés par l'UE tels que MEFPO et GAP; des articles de recherche rédigés par des spécialistes sur les contraintes légales eu égard au futur rôle des CCR; etc.

En réponse aux commentaires de certains membres, il a dit que l'ensemble des règles et des procédures a été adopté aux fins de garantir que la composition et la diversité importantes des opinions au sein du CCR seraient pleinement respectées; et de garantir une communication transparente et un traitement égal et des opportunités pour les membres de participer aux réunions et d'exprimer leurs opinions.

Actions:

- *Produire un gabarit ou une liste de vérification qui fixe une norme de qualité pour les documents de discussions et mette en place une structure visant à améliorer la qualité des recommandations.*

- *Donner plus de flexibilité à la périodicité, au contenu et à la durée des groupes de travail et garantir que suffisamment de temps soit disponible pour traiter les questions horizontales par le biais de groupes de travail ad hoc ou de groupes de discussion à thème unique.*

- *Travailler de façon à améliorer la communication avec la Commission et être plus efficace dans la qualité des échanges de correspondance.*

4. Rapports sur les actions résultant des groupes de travail

Groupe de travail 1 – Ouest de l’Ecosse et Parages ouest (CIEM VIa - CE Vb)

Bertie Armstrong, président du groupe de travail 1, a présenté brièvement à la réunion les progrès accomplis en relation aux actions résultant du groupe de travail sur les thèmes suivants:

- Recommandation du CCREOS (et réponse de la CE) sur les opportunités de pêche pour 2011
- Consultation sur les opportunités de pêche pour les espèces d’eau profonde pour 2011-2012
- Consultation sur les prises accidentelles d’oiseaux de mer dans les eaux européennes
- Plan de gestion à long terme pour l’églefine de l’ouest de l’Ecosse: prochaines étapes

Les membres ont débattu ces sujets et ont convenu ce qui suit:

- Opportunités de pêche pour les stocks de l’Atlantique pour 2011:

Le président de séance a informé les membres que le CCREOS a présenté sa recommandation à la DG MARE à ce sujet le 29 juillet et qu’une réponse a été reçue de la part du directeur général datée du 10 août. Les deux documents peuvent être consultés sur le site web du CCREOS².

- Opportunités de pêche pour les espèces d’eau profonde 2011-2012

Le président de séance et le Secrétariat ont expliqué que la Commission a lancé une consultation publique à ce sujet en juillet et qu’un courrier a été adressé le 22 juillet au CCPA et aux trois CCR (mer du Nord, eaux occidentales septentrionales et eaux occidentales sud) demandant leurs recommandations. En raison des délais limités prévus (fin août) et du fait que ce sujet présentait un intérêt commun, les CCR mer du Nord et eaux occidentales septentrionales ont accepté de préparer une opinion commune en réponse au document de consultation de la Commission. Cette opinion devrait être appuyée par les comités exécutifs des deux CCR. Le CCR eaux occidentales sud a décidé de soumettre sa propre recommandation en raison des spécificités de ses pêcheries.

² http://www.CCREOS.org/Publications/Publications_ENG/Navigation.php?cats=0&language=English

Après l'expiration du délai prévu pour les commentaires, il s'est avéré très clair que les opinions de l'industrie de la pêche et des représentants des ONG à ce sujet étaient totalement opposées. Après avoir consulté les ONG, il a été convenu que les CCR ne soumettraient que la position de l'industrie de la pêche. Les ONG ont décidé d'envoyer leurs recommandations directement à la Commission.

En ce qui concerne les commentaires spécifiques au document provisoire du CCR tels qu'ils sont présentés, Víctor Badiola a exprimé ses préoccupations à propos du caractère pertinent de la proposition du CCR en relation aux changements de zone TAC pour la gestion de la lingue bleue, car cela pourrait avoir des implications sur la stabilité relative. En dépit de cette remarque, M. Badiola a formellement accepté la version amendé du document présenté car il incorporait ses commentaires faits en relation à l'hoplostète orange, la zone XIIb et l'examen de l'efficacité des fermetures saisonnières pour la lingue bleue en zones VI et VII.

Les membres n'ont fait aucun autre commentaire et le document provisoire soumis au comité exécutif a été jugé adopté.

Action: Envoyer *immédiatement* une opinion commune CCR mer du Nord - CCREOS à la Commission incluant les commentaires de M. Badiola au texte.

- Oiseaux de mer

L'audience a été informée qu'une opinion du CCREOS avait été acceptée et envoyée aux services de la DG MARE de la Commission européenne le 3 septembre.

- PGLT pour l'églefin VIa:

Le président de séance a rapporté qu'aucun progrès n'a été fait à ce jour et que le CCREOS attend de recevoir la proposition formelle de la Commission européenne pour ce stock.

Groupe de travail 2 – Ouest de l'Irlande et mer Celtique (CIEMVII bcfghjk)

Hugo González, président du groupe de travail 2, a présenté brièvement à la réunion les progrès accomplis en relation aux actions résultant du groupe de travail sur les thèmes suivants:

- Mesures de gestion et mesures techniques pour l'aiguillat, le requin taupe et les requins
- PGLT pour le merlu du nord: état de la situation et perspectives futures
- Clarification de la portée géographique de l'interdiction d'écrémage (« *high grading* »)
- Interprétation de l'Art. 11 du règlement TAC et Quota 2010: droits et conditions de transit des bateaux de pêche par Porcupine

- Aiguillat, requin taupe et requins:

Le président de séance et le Secrétariat ont clarifié que les deux courriers rédigés par Paul Trebilcock ont été circulés en juillet. En raison du nombre important de commentaires reçus de la part de plusieurs représentants des autres groupes d'intérêt, il a été décidé que ce sujet mérite plus de réflexion et de discussion au niveau du groupe de travail afin d'obtenir un consensus.

- PGLT pour le merlu du nord:

Le président de séance a rappelé que le comité exécutif a adopté la décision de mettre en place une réunion de groupe de discussion à ce sujet plus tôt cette année. Cependant, compte tenu des incertitudes actuelles relatives aux taux de croissance et à la situation du stock, il a été décidé de reporter cette réunion pour une durée indéterminée jusqu'à ce que le CIEM et le CSTEP aient produit une évaluation adéquate et que la Commission ait produit un document de consultation.

Action: *Il a été convenu que la DG MARE tienne le CCREOS informé de tout progrès à ce sujet.*

- Interdiction de l'écémage (« high grading »):

Le Secrétariat a précisé que suite aux discussions qui ont eu lieu lors des réunions du comité exécutif et du groupe de travail 2 en juillet, un courrier a été envoyé à la DG MARE lui demandant une clarification de la portée de la mise en oeuvre géographique de l'interdiction d'écémage dans les eaux européennes. Le CCREOS a reçu une réponse de la Commission le 27 août mais la signification de "toutes les zones CIEM de l'Atlantique nord incluant la mer du nord, le Skarregak et le Kattegat"³ n'a pas été entièrement clarifiée. Le représentant de la Commission a expliqué que l'interdiction d'écémage s'applique à toutes les eaux de l'Atlantique nord de la communauté, incluant les eaux occidentales septentrionales (zones CIEM VI et VII).

- Droits de transit par la zone Porcupine:

Le président de séance a informé les participants que PESGALICIA-ARPEGA-OBARCO a adressé une demande formelle à la DG MARE en juin, demandant la clarification de l'Article 11 du règlement relatif aux TAC et Quota concernant les conditions de transit pour les bateaux par le banc de Porcupine pendant les fermetures estivales de la pêche de la langoustine.

³ Partie A de l'Annexe III au règlement (CE) No 43/2009. Le courrier peut être consulté sur le site web/publications du CCREOS.

La Commission a soumis une réponse sans ambiguïté datée du 8 juillet fixant l'interdiction de la pêche ou du transport à bord de tout organisme marin vivant hormis ceux listés dans le règlement 53/2010 (ex.: certaines espèces pélagiques) au cours de la période de fermeture saisonnière (1er mai – 31 juillet 2010). Le courrier indiquait également que cette prescription serait probablement reportée dans le règlement sur les opportunités de pêche pour 2011.

En ce qui concerne la validité du règlement provisoire relatif aux MTC actuellement en vigueur, Sean O'Donoghue a demandé s'il y a une base légale pour prolonger le règlement provisoire relatif aux MTC et le cas échéant, quelle procédure légale doit être appliquée à cet effet. Le représentant de la Commission a affirmé que la procédure ordinaire de codécision s'applique ici, mais M. O'Donoghue a noté que cette déclaration semblait être en contradiction avec l'opinion exprimée au cours de la dernière réunion du groupe de travail 2 du CCREOS à Paris.

Groupe de travail 3 –Manche (VIIde)

Daniel Lefèvre, le président du groupe de travail 3, a présenté brièvement à la réunion les progrès accomplis en relation aux actions résultant du groupe de travail sur les thèmes suivants:

- Gestion de la plie en Manche en VIIde et VIIe
- Examen de la sole en VIIe
- Meilleurs éléments scientifiques sur l'état du stock et le taux de survie au rejet des stocks de cabillaud et de plie en VIIde et des stocks de raies en zone VII.

La discussion des éléments concernant la mise à jour des mesures de gestion de la plie en Manche et la situation de l'examen du PGLT de la sole VIIe ont été reportées à la prochaine réunion du groupe de travail 3 en raison de l'absence du rapporteur, Jim Portus, rapporteur des opinions et représentant du CCREOS lors de récentes réunions du CIEM à ce sujet.

En ce qui concerne la plie, le président du GT3 a noté qu'une opinion du CCREOS en réponse à un non document de la Commission proposant des zones TAC séparées en VIIde et VIIe, a été soumise le 29 juillet et qu'une réponse de la Commission a été reçue le 8 août.

Marc Ghiglia a proposé de demander au groupe de travail du CSTEP d'examiner l'opinion du CCREOS pour son évaluation des effets de la séparation des zones VIIde de VIIe pour la plie à des fins de gestion. Le représentant de la Commission a précisé que le CSTEP a déjà proposé deux scénarios: ajuster le calcul des deux TAC, fermer la pêche dirigée pour ce stock.

Le président du GT3 a déclaré que la seconde option aurait des conséquences catastrophiques pour l'industrie, similaires à celles résultant de la fermeture de la pêche dirigée des raies.

- Meilleurs éléments scientifiques sur l'état du stock et le taux de survie au rejet pour le cabillaud et la plie en VIId et les raies en VII

En ce qui concerne de meilleurs éléments scientifiques sur l'état des stocks soutenant des mesures de gestion pour le Cabillaud VIId, le président de séance a répété ses préoccupations exprimées lors des précédentes réunions eu égard aux incertitudes en matière de F et de recrutement qui entourent ce stock. Il a également informé les membres des difficultés actuelles rencontrées avec la mise en vigueur du plan de reconstitution du cabillaud en VIId, à savoir, les effets pervers du régime d'effort de pêche (jours en mer) ainsi que des zones fermées à la pêche et l'inclusion d'engins qui ne ciblent pas et ne capturent pas le cabillaud (palangres...)

Caroline Gamblin a informé les membres que suite à une action convenue au point 9 de la dernière réunion du groupe de travail 3 à Paris, le CNPMEM a soumis un courrier provisoire au Secrétariat du CCREOS expliquant les difficultés pratiques de la mise en oeuvre du règlement (CE) 1342/2008.

Action: *Le secrétariat va faire circuler à tous les membres la version définitive du courrier proposé par le CNPMEM relatif aux difficultés pratiques rencontrées avec la mise en oeuvre du plan de reconstitution actuel du cabillaud dans les eaux occidentales et l'accepter.*

En ce qui concerne les taux de survie au rejet, le Secrétariat a demandé à la Commission de fournir le rapport du CSTEP à ce sujet suite à la demande du CCREOS transmise par la Commission au début de l'année.

Enfin, M. Patterson a précisé que la Commission va s'en tenir aux avis scientifiques qui recommandent le maintien d'une fermeture de la pêche dirigée pour certains types de raies.

Groupe de travail 4 – Mer d'Irlande (VIIa)

Le président du groupe de travail 4 (Lorcan O'Cinnéide) a présenté brièvement à la réunion les progrès accomplis dans les domaines suivants:

- Mesures de gestion des stocks de mer d'Irlande (cabillaud, sole et merlan)
- Mesures de gestion des stocks de langoustines
- Courrier du DEFRA concernant la procédure de consultation des zones marines protégées au Royaume-Uni

- Examen des mesures de gestion des stocks de mer d'Irlande:

Le président du GT4 a rappelé que la Commission a demandé au CCREOS de faire une proposition de mesures de gestion des stocks de sole et merlan en mer d'Irlande. Le CCREOS a soumis une opinion le 29 juillet mais la Commission n'a pas semblé être satisfaite de son contenu.

Brendan Price a préconisé que la mer d'Irlande présente une étude de cas parfaite pour une approche horizontale: la mise en oeuvre d'une approche écosystémique est primordiale pour un avenir durable de la pêche dans cette zone. M. Price a suggéré de rédiger un courrier d'appel aux états membres ou à la Commission européenne demandant d'attribuer des ressources à ce sujet.

Action: *Lorcan va développer un plan de stratégie alternatif pour la gestion de la pêche démersale en mer d'Irlande. Cette stratégie doit contenir un ensemble d'objectifs définis ainsi qu'une estimation des ressources nécessaires et un programme de travail spécifique. Le plan de stratégie doit être validé et avoir le feedback des membres du groupe de travail 4, de la Commission et des états membres pour entrer en vigueur.*

- Gestion de la langoustine:

Le président du GT4 a rappelé que Colm Lordan a produit un document de discussion en contribution scientifique au débat. Le plan de gestion de la langoustine est étroitement lié au plan de reconstitution du cabillaud (étant donné que le cabillaud et le merlan sont des prises accessoires importantes de la pêche de la langoustine) et aux mesures de gestion des stocks de sole et de merlan. Le temps de réponse imparti par la Commission à ce non document de consultation relative à la gestion de la langoustine par UP a été estimé trop court.

Action: *Il a été décidé que le travail de préparation serait exécuté avant et pendant la réunion du groupe de travail 4 en vue de refléter une approche globale portant essentiellement sur la langoustine mais abordant des questions apparentées telles que les prises accessoires de merlan et de cabillaud*

- Zones marines protégées dans les eaux du Royaume-Uni:

Le président du GT4 a rapporté que le 29 juillet, le CCREOS a envoyé un courrier à M. Benyon, le ministre de la pêche britannique demandant la prolongation de la période de consultation pour les parties prenantes eu égard aux ZPM dans les eaux du RU. Le DEFRA a soumis une réponse le 16 août, ratifiant le caractère établi de l'échéancier fixé. Les deux documents peuvent être consultés sur le site web du CCREOS à la section de publications.

Le président du GT4 a conclu que les organisations individuelles devront faire tout ce qui est en leur possible car l'échéancier ne permet pas au CCR de fournir une recommandation reposant sur des éléments scientifiques.

Marc Ghiglia, un observateur du CCPA à la réunion a déclaré que ce sujet concerne le Royaume-Uni mais également la Commission car des flottilles non britanniques et des sites extraterritoriaux sont impliqués. Il semble y avoir une zone grise dans la juridiction ou la définition de gouvernance, car il n'est pas clair qui décide de quoi et à quelle échelle. Il semble y avoir un certain nombre de procédures de prise de décision qui se chevauchent.

Barrie Deas a précisé que le courrier n'avait pas pour objectif de s'opposer au principe de mettre en place des ZMP à des fins de conservation mais simplement à la durée limitée de l'échéancier imposé pour la consultation et au manque d'évaluation socio-économique. Il y a également un risque évident de déplacement de l'effort qui n'a pas été pris en considération. Il a finalement rappelé aux membres que toutes les flottilles UE dans ces zones seraient concernées par les sites fermés, conformément au principe de non-discrimination inséré dans les Traités.

Pause déjeuner de 13h15 à 14h00

5. Conclusions du groupe de discussion sur la pêche en mer Celtique

Le président du groupe de discussion, Jacques Pichon, a informé le comité exécutif des progrès réalisés depuis la réunion inaugurale à Paris en juillet, où les discussions ont eu lieu basées sur la présentation de Colm Lordan (Marine Institute). M. Pichon a souligné le fait qu'une réduction globale d'environ 40% de l'effort de pêche a été atteinte dans la zone au cours des 10 dernières années.

La réunion de Paris a convenu de fournir une réponse à la proposition lancée par la Commission d'introduire un régime d'effort de pêche en VIIfg basée sur niveaux de 2007. Une opinion provisoire rédigée par Paul Trebilcock a circulé et a été acceptée par e-mail par les membres du groupe de discussion et du comité exécutif du CCREOS; et soumise à la Commission dans les délais impartis (fin juillet).

La réunion suivante à Madrid a servi à débattre des réactions de la Commission à cette réponse et à proposer une solution. La Commission a répondu – façon pas très positive vu l'état des stocks; pas très réceptive à notre proposition.

Colm Lordan a également fait une présentation sur ce à quoi pourrait ressembler un “plan de gestion de la pêche intégré des pêcheries démersales mixtes en mer Celtique”. Il a été convenu que le document de Colm était un bon départ pour réfléchir à la possibilité d’élaborer un PGLT de cette zone et aux démarches à suivre.

Pour terminer, le président du groupe de discussion a dit que la date d’une prochaine réunion n’avait pas encore été décidée et qu’elle dépendait des conclusions du groupe de pilotage.

Actions:

Un petit groupe de pilotage du CCREOS va se réunir avec des scientifiques concernés de l’écorégion de la mer Celtique afin de définir une série d’objectifs et de moyens visant à atteindre ces derniers pour un PGLT des pêcheries démersales mixtes de la mer Celtique. Les membres de ce groupe seront Barrie Deas, Jacques Pichon, Sean O’Donogue, Emiel Brouckaert, Hugo González et Paul Trebilcock.

En raison des problèmes existants de capacité et de ressources, le Secrétariat va rechercher d’autres sources de financement et de collaboration potentielle avec d’autres institutions/projets (ex.: JAKFISH). Il a également été convenu que ce groupe de pilotage serait composé d’au moins un membre espagnol. Le groupe de pilotage sera tenu de rédiger une première série d’objectifs provisoire pour un PGLT.

Paul Trebilcock va rédiger une note pour traiter les questions adressées à la Commission et renforcer les idées principales exprimées dans le document d’origine c.-à-d. manque de coordination entre l’effort de pêche et la F.

6. Groupe d’étude régional visant à traiter les insuffisances de données

Suite à une demande du président du CCREOS. Barrie Deas a commencé à informer les membres des principales conclusions de la conférence internationale sur les informations dépendant de la pêche qui a eu lieu à Galway (Irlande) du 23 au 26 août 2010. Un nombre important de questions et de documents qui couvraient différents aspects techniques, économiques et culturels ont été débattus. Les expériences internationales d’autres pêcheries (ex.: Australie, USA) y ont également été présentées.

Barrie a résumé deux raisons essentielles pour lesquelles le CCREOS a travaillé à l’idée de mettre en place un groupe d’étude régional visant à traiter ce manque de données:

- Frustration eu égard à la qualité des évaluations du CIEM.
- Augmentation du nombre de stocks présentant une absence d’évaluation analytique.

Le CCREOS a envoyé un courrier à la Commission en avril, suggérant la mise en place d'un groupe d'étude régional visant à traiter les insuffisances de données dans les eaux occidentales septentrionales. Une brève définition de sa composition, de ses principales fonctions et responsabilités y figurait également. Cette initiative a été accueillie favorablement en principe mais dans sa réponse de juin, la Commission a indiqué un certain nombre d'autres initiatives existantes déjà en place (ex.: cadre de collecte des données, projets UE ...). La communauté scientifique a soutenu la proposition du CCREOS et s'est montrée particulièrement favorable à la proposition faite dans le courrier d'identifier les lacunes de données des stocks menacés d'épuisement.

Suite à la réponse de la Commission, M. Deas a reçu pour mandat d'avancer dans son travail et de préparer des termes de référence détaillés pour la mise en place d'un groupe d'étude régional soulignant les zones où le CCR pourrait avoir un rôle distinctif à jouer. La première version de ces termes de référence a circulé fin juillet, ils cherchent aujourd'hui à les faire approuver par tous les membres. Certains représentants de l'industrie de la pêche et d'ONG ont soumis de légères modifications au texte qui seront incorporées au texte final. Les termes de référence ont été adoptés avec les modifications mentionnées.

M. Deas a expliqué que la prochaine étape visait à réfléchir au format et à la manière d'intégrer ce groupe au sein de la structure actuelle du CCR; et à rechercher des sources de financement possibles.

Alexandre Rodríguez a précisé qu'une petite réunion d'étude de l'impact entre une délégation de représentants du CCREOS et de scientifiques du CIEM pourrait être organisée pour progresser entre-temps. Il a également exprimé deux commentaires rappelant les discussions ayant eu lieu la veille:

- Réunions repères: le CIEM va référencer un certain nombre de stocks en 2011 (Cabillaud de mer Celtique; merlan de mer d'Irlande; lotte) et en 2012 (cardine franche?). Il s'agit d'une bonne opportunité de collaborer avec les scientifiques et de discuter au préalable des données qui sont nécessaires afin de pouvoir les intégrer à la procédure de référencement et aux évaluations.
- Tableaux du CIEM: La Commission a récemment fourni au secrétariat du CCREOS plusieurs tableaux Excel contenant les données annuelles relatives aux captures, débarquements, etc. des stocks pertinents pour les eaux occidentales septentrionales. Les états membres soumettent ces données au CIEM tous les ans. Ils s'agit d'informations publiques et en conséquence, la DG MARE a encouragé le CCREOS à télécharger ces données sur son site web à l'intention des membres et des parties intéressées.

Ces données peuvent se révéler une source d'information utile pour commencer à identifier les lacunes de données et la manière dont les membres du CCREOS pourraient faciliter la contribution de données utiles en vue de réduire ces lacunes.

Actions:

- Le Secrétariat va travailler en liaison avec Barrie Deas, Sean O'Donoghue, Paul Trebilcock, Jacques Pichon et un représentant espagnol en vue de prendre les dispositions visant à organiser une réunion d'étude de l'impact entre les représentants du CCR et les scientifiques pour identifier les stocks clés et les lacunes de données prioritaires.

- Le Secrétariat va créer un nouveau forum sur la qualité des données dans la zone "membres" du site web et y inclure toutes les informations pertinentes qui pourraient s'avérer utiles pour alimenter les discussions et faire progresser le travail, incluant les tableaux du CIEM.

7. Rapport sur l'avancement du travail de l'agence communautaire de contrôle des pêches

Jacques Pichon, le premier représentant du CCREOS à l'ACCP a présenté brièvement les récentes réunions et a commenté le programme de travail provisoire de l'ACCP pour 2011-2015

M. Pichon a regretté le fait que sur le budget total prévu pour les inspections de contrôle pour 2011-2015, à peine 10% soit consacré aux eaux occidentales septentrionales. M. Pichon a recommandé d'adresser un courrier à l'ACCP demandant la révision de ses priorités de travail et la mise en place de plans de déploiement communs dans les eaux occidentales septentrionales dans les plus brefs délais.

Hugo González, le second représentant du CCREOS à l'ACCP a demandé s'il y a eu des discussions ou une décision a été prise lors d'une précédente réunion du comité exécutif sur la proposition de M. Pichon : si oui, ceci aurait dû figurer aucun accord dans le procès verbal.

Le secrétariat a précisé que cette proposition a été formulée lors d'une intervention orale de M. Pichon lors d'une précédente réunion du comité exécutif en septembre 2009 à Madrid⁴, mais qu'aucun accord formel n'a été atteint, raison pour laquelle cela ne figurait pas dans le procès verbal.

⁴ Ce rapport de réunion (Madrid, 8/9/2009) peut être consulté sur le site web du CCREOS: http://www.CCREOS.org/Meetings/Meetings_ENG/Navigation.php?id=348&language=English

Le secrétariat a également encouragé les membres à commenter le programme de travail pluriannuel provisoire proposé par l'ACCP pour 2011-2015, car il est prévu qu'il soit adopté au conseil d'administration qui aura lieu à Vigo en octobre.

Le président du CCREOS a demandé aux membres du comité exécutif s'ils étaient d'accord avec la proposition de M. Pichon visant à demander à l'ACCP d'organiser des plans de déploiements communs dans les eaux occidentales. Il a été convenu que cette action soit complétée malgré l'objection faite par Hugo González sur la convenance de faire une proposition telle ambitieuse sans donner une période de temps pour la réflexion.

Action:

Jacques Pichon va rédiger un courrier à l'ACCP demandant la mise en place de plans de déploiement communs dans les eaux occidentales septentrionales. Le secrétariat va faire circuler le courrier parmi les membres du comité exécutif et l'envoyer à l'ACCP avant la fin du mois de septembre.

8. Priorités du CCREOS jusqu'à la fin de 2010

il a été demandé aux membres d'identifier ces zones de travail prioritaires devant être incluses au programme de travail du premier trimestre de l'exercice 6 du CCREOS (Octobre-décembre 2010), en tenant compte des contraintes budgétaires. Le secrétariat a informé les membres qu'il a réservé une salle de réunion à Dublin Castle pour les 27 et 28 octobre. L'assemblée générale aura lieu le 27 octobre au matin et il y reste donc un créneau d'une journée et demie pour des réunions supplémentaires le cas échéant.

Les zones horizontales suivantes ont été identifiées comme étant prioritaires:

- Développement de plans de gestion à long terme (avec la mer Celtique comme première zone d'étude)
- Amélioration de la qualité des données
- Régionalisation et gouvernance au sein de la réforme de la PCP
- Aspects socio-économiques de la gestion de la pêche
- Mesures Techniques de Conservation et Rejets

Sean O'Donoghue a proposé de consacrer la demi-journée restante du 27 octobre proposée par le Secrétariat, à l'étude des modèles de régionalisation proposés et à débattre des détails techniques relatifs au rôle des CCR dans une PCP réformée. Ceci viendrait s'ajouter au calendrier mis en place par la Commission, car une conférence est prévue le 16 novembre et la proposition législative de règlement de la CE est prévue en avril 2011.

Le président de séance et les membres ont accepté la proposition de Sean.

Lorcan O’Cinnéide a demandé de ne pas anticiper les autres points prioritaires qui peuvent être traités plus tard dans l’année (ex.: langoustine, merlu du nord, églefin Vla...)

Bertie Armstrong a précisé qu’il serait essentiel pour l’ouest de l’Ecosse de développer des zones de PGLT en vue de surmonter les mesures d’urgence actuellement en vigueur. Ceci serait fait comme en mer Celtique et donc le gabarit peut être adapté à la zone VI.

Le président de séance a convenu avec Lorcan et Bertie de la nécessité de conserver une certaine mesure de flexibilité pour inclure de nouveaux thèmes à l’ordre du jour de travail au fur et à mesure que ces derniers se révèlent pertinents.

Brendan Price a demandé que l’initiative visant à mettre en place un atelier sur les aspects socio-économiques de la gestion de la pêche soit reprise, avec un accent tout particulier sur les mesures transverses (incluant la biodiversité) ainsi que l’impact social et la dimension humaine. Il serait nécessaire d’étudier les financements disponibles et les projets UE existants qui ont réussi.

Le président de séance et le Secrétariat ont proposé d’adopter une approche pragmatique et d’organiser un atelier d’une demi-journée le 28 octobre, invitant des intervenants choisis incluant des représentants de différentes DG de la Commission et des économistes. Emiel Brouckaert a encouragé les membres à soumettre leurs expériences d’autres CCR au Secrétariat et de traiter ce point au niveau interCCR dans un avenir proche. M. Brouckaert également a suggéré d’inclure comme matière prioritaire suivre les consultations continues sur l’aménagement spatiale du territoire marin.

Action:

- *Le secrétariat va inclure les zones prioritaires proposées au programme de travail du CCREOS pour l’exercice 6 et organiser la série de réunions à Dublin Castle les 27 et 28 octobre de la manière suivante:*

- *Mercredi 27 octobre: Assemblée générale et atelier horizontal sur la réforme PCP*
- *Jeudi 28 octobre: atelier sur l’aspect socio-économique de la gestion de la pêche*

9. Présentation des résultats du projet MEFEPO

Kristen Ounanian a présenté les conclusions de l’enquête réalisée parmi les parties prenantes afin d’évaluer leur opinion concernant les capacités et le fonctionnement actuels des CCR et les perspectives, options et défis de régionalisation dans le contexte de la PCP. Cette action figure dans le programme de travail 4 du projet MEFEPO.

Mlle Ounanian a résumé les conclusions principales de l'enquête et précisé que les résultats de cette dernière sont assez cohérents car le taux de réponses s'élevait à 40%. Une copie de la présentation peut être consultée sur le site web du CCREOS.

Certains membres ont exprimé que bien qu'ils soient favorables à l'utilisation d'un modèle qui délègue la gestion aux parties prenantes, ils n'étaient pas d'accord avec la gamme d'options ou de modèles fournis pour la régionalisation. Il a également été exprimé qu'une définition de la régionalisation pouvait être non seulement géographique mais également basée sur les espèces; et l'interprétation politique de ce concept pourrait varier en fonction du contexte culturel et de la nationalité.

Action: *Le secrétariat va compiler et faire circuler des documents d'information relatifs à la régionalisation et à la gouvernance (rôle des CCR et participation des parties prenantes à la procédure décisionnelle) et les inclure pour la discussion lors de la prochaine réunion de groupe de travail à ce sujet.*

10. Présentation du projet GEPETO II

Dans son rôle de président du CCR pour les eaux occidentales sud, Víctor Badiola a informé les participants des principaux objectifs de ce projet, essentiellement:

- Compiler un "Atlas" ou "photographie" des pêcheries (dynamique, flottilles, engins...)
- Elaborer des PGLT pour les pêcheries pilotes
- Souligner la dépendance socio-économique des communautés dépendant de la pêche en Europe

M. Badiola a déclaré qu'à ce jour ils ont réussi à atteindre un engagement financier de nombreuses régions françaises et espagnoles qui font partie de la Commission Arc Atlantique. La principale gageure est de contacter des partenaires anglais et irlandais et de les engager vis à vis de ce projet. M. Badiola a demandé à Barrie Deas de l'aider à chercher un partenaire anglais pour ce projet. M. Barrie Deas a dit que les ressources des organisations anglaises sont limitées et qu'elles attendent que GEPETO ait défini les zones de travail avec plus de précision avant de justifier leur engagement.

La réunion s'est terminée à 17h10

ANNEXE I. LISTE DE PARTICIPANTS DANS LA RÉUNION:

COMITÉ EXÉCUTIF DU CCR EOS – MADRID, 9 SEPTEMBRE 2010			
<u>Prénom</u>	<u>Nom/s</u>	<u>Organisation</u>	<u>Catégorie</u>
Bertie	Armstrong	Scottish Fishermen's Federation (SFF)	Membre Com.Ex.
Lloyd	Austin	RSPB Scotland – Birdlife International	Membre Com.Ex. <i>(remplaçant K. Brydson)</i>
Víctor	Badiola	OPPAO	Membre Com.Ex.
Iwan	Ball	World Wildlife Fund (WWF)	Membre Com.Ex.
Arianna	Broggiato	European Bureau for Conservation and Development (EBCD)	Membre Com.Ex.
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale	Membre Com.Ex.
Luc	Corbisier	Stichting voor Duurzame Visserij Ontwikkeling SDVO	Membre Com.Ex.
John	Crudden	European Anglers Association	Membre Com.Ex.
Bruno	Dachicourt	European Transport Federation	Membre Com.Ex. <i>(remplaçant J. Bigot)</i>
Barrie	Deas	National Federation of Fishermen's Organisation	Membre Com.Ex.
Thomas	Diaz	CAPSUD - PMA	Observateur
Caroline	Gamblin	CNPMEM	Observateur
Marc	Ghiglia	UAPF	Observateur CCPA
Hugo C.	González García	ARVI-ANASOL	Membre Com.Ex. – Président GT2
Pádraig	Gordon	BIM-NWWRAC Secretariat	Secrétariat CCR EOS
André	Gueguen	CNPMEM	Membre Com.Ex.
Sam	Lambourn	Patron de Pêche	Membre Com.Ex. Président Exécutif CCR

COMITÉ EXÉCUTIF DU CCR EOS – MADRID, 9 SEPTEMBRE 2010

Prénom	Nom/s	Organisation	Catégorie
Daniel	Lefèvre	CRPMEM Basse Normandie	Observateur – Président GT3
Thierry	Lepretre	CRPMEM Nord Pas de Calais / Picardie	Observateur
Joseph	Maddock	Irish Fishermen's Organisation	Observateur
Joanna	McGrath	NWWRAC Secretariat	Secrétariat CCR EOS
Eduardo	Míguez López	European Association of Fishing Ports and Auctions	Membre Com.Ex.
Conor	Nolan	NWWRAC Secretariat	NWWRAC Secrétariat
Lorcan	O'Cinnéide	IFPO	Observateur – Président GT4
Sean	O'Donoghue	Kyllibegs Fishermen's Organisation (KFO)	Membre Com.Ex.
Eibhlin	O'Sullivan	Irish South & West FPO	Membre Com.Ex.
Kristen	Ounanian	MEFEPO Project – IFM Aalborg University	Presentateur
Kenneth	Patterson	DG MARE	Commission Européenne
Jacques	Pichon	ANOP	Membre Com.Ex.
Brendan	Price	Irish Seal Sanctuary	Membre Com.Ex.
Alexandre	Rodríguez	NWWRAC Secretariat	Secrétariat CCR EOS
Paul	Trebilcock	National Federation of Fishermen's Organisation	Observateur